

# ***Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 27 mai 2021***

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni le vingt-sept mai deux mille vingt et un à vingt heures et trente minutes au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Serge FAGUET, Maire.

Présents : Mesdames BOUVRON Alizée, CENDRES Magali, LAFON Angélique, SALORT Carole ; Messieurs BARDOU Christian, BONNET Alain, FAGUET Serge, MAIO Sébastien, MAZARS Éric, PUECH Thierry, ROUANNE Jean.

Absent excusé : néant

Secrétaire de séance : MAIO Sébastien

## ✓ **Approbation du dernier compte-rendu**

Le compte-rendu de la séance du 09/04/2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## ✓ **Organisation des élections départementales et régionales**

Le Maire expose les conditions nécessaires à la tenue du bureau de vote (vaccination ou test PCR, respect des gestes barrières...). En plus des conseillers municipaux, un certain nombre d'assesseurs choisis parmi les électeurs de la commune doivent être sollicités pour tenir le bureau de vote des élections des 20 et 27 juin. Un tableau des permanences est établi.

## ✓ **Visite de Trifyl**

Pour la visite organisée le 19/06, 9 conseillers et des responsables des associations seront présents.

## ✓ **Budget annexe « Assainissement » : assujétissement à la TVA**

Monsieur le Maire propose, afin d'être en conformité avec les textes, d'opter pour l'assujétissement du budget annexe « Assainissement » au régime fiscal de la TVA, à compter de la date de création dudit budget le 15 février 2021.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décident d'opter pour l'assujétissement au régime fiscal de la TVA au 15 février 2021 pour le budget annexe « Assainissement ». **(Délibération n°2021\_D19)**

## ✓ **Budget annexe « Assainissement » : avance du budget communal**

Le Maire propose d'accorder une avance du budget principal au budget annexe Assainissement pour permettre à celui-ci de fonctionner.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- délibère les modalités de l'avance du budget communal au budget annexe Assainissement comme suit :  
Collectivité bénéficiaire : budget annexe « Assainissement »  
Montant de l'avance : 20 000 € (vingt mille euros)  
Date de remboursement : 31/12/2021

- dit que les écritures à constater pour chaque budget sont les suivantes :

BUDGET PRINCIPAL:

Débit du compte 553: 20 000 €

Crédit du compte 515: 20 000 €

BUDGET ASSAINISSEMENT:

Débit du compte 515: 20 000 €

Crédit du compte 51921: 20 000 €

- autorise le Maire et le comptable public à procéder aux écritures nécessaires. **(Délibération n°2021\_D20)**

## ✓ **Décision Modificative (DM) n°1**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de prendre une décision modificative de type virement de crédits afin de régulariser un solde d'un montant de 0.01 € sur le compte de prélèvement de la commune qui devrait être à zéro.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- délibère la décision modificative suivante :

# *Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal*

## *du 27 mai 2021*

<u>Imputation</u>	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>
D F 011 615221	1 €	
D F 67 678		1 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 1 €</b>	<b>+ 1 €</b>

**(DM1)**

✓ **Lotissement La Fantaisie : devis pour le goudronnage et les bordures**

Le Maire présente le devis de l'entreprise DESPRATS TP de 21 614 € avec reprofilage, trottoirs et bordures puis le devis de la CCLPA pour 5 400 €.

Le Conseil municipal demande de vérifier si l'entreprise DAUZATS TP avait réalisé la tranchée pour l'évacuation des eaux pluviales avec mise en place du tuyau.

D'autres devis seront demandés mais le Conseil donne son accord pour les travaux.

✓ **Lotissement La Pauqué : devis pour l'extension du réseau d'assainissement collectif**

M. FAGUET dit que l'étude de sol exige 2.05 m au fil d'eau, ce qui représente un surcout. Le Maire présente ensuite les devis suivants :

- GASC TP : 51 630 € HT
- BOUTIE TP : 85 000 € HT
- DESPRATS 169 880 € HT

M. MAIO dit que GASC est vraiment spécialisé dans ce type de travaux. Le Conseil opte plutôt pour le devis de GASC qui toutefois va revoir son devis à la hausse. La commune prendra en charge l'extension de réseau mais après négociation du devis de GASC à venir.

✓ **Chemin de « La Revelle »**

✓ **Questions diverses**

- **Choix du SPS pour la création d'un local de rangement** : le Maire présente le devis de l'entreprise 2 G Coordination (L.GROS) de 2 143 € HT et celui de la SARL Conseils cOordinaTion (D. COT) de 2 898 €. Etant considéré que l'entreprise 2 G Coordination est la moins disante et que la commune a déjà travaillé avec elle pour la création de la nouvelle Mairie, le devis de l'entreprise 2 G Coordination (L.GROS) est choisi.
- **Etude pour la réalisation de l'assainissement autonome du local de rangement** : le Maire, M. FONVIEILLE, architecte et Mme PASSELERGUE, responsable du SPANC se sont rendus aujourd'hui sur site. Une fosse de 14 équivalent habitants implantée au niveau des containers d'ordures ménagères existants semble nécessaire. Toutefois, la commune devra faire appel à un bureau d'étude si elle souhaite avoir une garantie sur le fonctionnement de la fosse. Les entreprises Sol et Eau, Larsonneau Vincent et ST2D ont été consultées. Le Conseil autorise la commission « Travaux » à choisir l'une de ces 3 propositions.
- **Chauffage du gymnase** : Le Maire présente deux propositions.
  - Aérothermes à 20 000 € avec une puissance nécessaire de 180 A
  - Roof top à 50 000 € avec une puissance nécessaire de 145 A

Etant considéré le coût de ces équipements, autant à l'achat qu'en consommation et abonnement électriques, et au regard d'une utilisation très ponctuelle, le Conseil ne prend pas de décision pour le moment. Un test sera fait cet hiver avec du matériel de location type canons de chauffage avec la nouvelle isolation thermique du gymnase.

- **Busage du fossé de La Pauqué** : un devis de l'entreprise DESPRATS TP pour 58 305.10 € HT est étudié. Le Conseil demande de retrouver dans les archives le coût du busage de la VC5. Le revêtement du lotissement La Fantaisie sera prioritaire.
- **Revêtement du chemin de Ganoubre** : un devis de l'entreprise DESPRATS TP de 11 533 € HT pour 300ml est étudié. La commission « travaux » se rendra sur place.
- **Ombrières photovoltaïques** : le Maire informe le Conseil que le bail emphytéotique n'est toujours pas signé entre la commune et la société PREJ'OMBRIERES. Me LACAZEDIEU, sollicité à plusieurs reprises par le Maire, n'a pas transmis de proposition de bail. PREJ'OMBRIERES doit envoyer un projet de bail.

# *Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal*

## *du 27 mai 2021*

**En plus de la réfection impérative du revêtement du parking, PREJ'OMBRIERES devra réaliser l'évacuation des eaux pluviales,** par une dizaine de tuyaux enterrés pour permettre l'évacuation au fossé. PREJ'OMBRIERES demandera un devis à une entreprise pour la réalisation de l'évacuation du pluvial et la réfection du revêtement.

- La commune ne dispose que d'un **isoloir**, or le double scrutin des 20 et 27/06 se déroulant dans deux salles de vote distinctes, un isoloir recyclable en carton avec rideau en matière biodégradable a été acheté.
- **Une réunion avec les responsables d'associations et les élus** en charge des associations sera programmée prochainement pour solliciter la subvention annuelle auprès de la société Occitanis.
- **Panneaux routiers** : plusieurs « STOP » ont disparu, comme aux Durands ou à la Plaine de Barot. Le panneau d'entrée sur la commune au niveau du pont de Barot, sur la RD qui mène à Graulhet a disparu également.
- **Les poteaux d'éclairage public** enlevés au parking de La Bartelle seront stockés dans le local de l'église St Salvy ou derrière la cabane des chasseurs.
- **Dépôts sauvages aux containers d'ordures ménagères** : le Conseil donne son accord pour la pose de plusieurs caméras solaires avec une plaque « site sous vidéosurveillance » à chaque site où l'on constate régulièrement des dépôts sauvages (1 à La Bartelle, 2 aux Martys et 1 à La Pauquié). Une camera infrarouge automatisée et reliée au smartphone coûte environ 150€.
- **RD 26A** : le Conseil déplore l'état très dégradé de cet axe de communication majeur de la commune. Les accotements sont très abîmés et le croisement de deux véhicules est difficile voire dangereux. La commune souhaite que le Département réalise rapidement les travaux nécessaires.

Le Maire prononce la clôture de la séance.

Suivent les signatures :

BARDOU Christian

BONNET Alain

BOUVRON Alizée

CENDRES Magali

FAGUET Serge

LAFON Angélique

MAIO Sébastien

MAZARS Eric

PUECH Thierry

ROUANNE Jean

SALORT Carole